



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## protection

Question écrite n° 51827

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'opération « Patrimoine rural », qui associe d'autres ministères, des collectivités locales, des organisations professionnelles et des associations. Son objectif est de susciter au plan local une réflexion collective sur la meilleure façon d'entretenir, de restaurer et de mettre en valeur ce patrimoine commun. L'ensemble des élus, associations, groupements de communes, agriculteurs peu ainsi participer à l'inventaire, à la présentation et à la valorisation du patrimoine, à l'échelle géographique de leur choix. Cette opération permettra de fédérer les différentes initiatives qui se mettent en place dans tout le pays. S'il n'y a pas de financements spécifiques prévus, il est intéressant de noter que l'Union européenne peut, pour des projets importants, apporter une aide significative. En conséquence, il lui demande s'il est possible de faire un premier bilan de cette opération et si, autour de la notion de patrimoine, se mettent en place des politiques de développement du territoire permettant de générer de nouvelles activités économiques.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le bilan actuel de l'opération « patrimoine rural » qui associe d'autres ministères, des collectivités locales, des organisations professionnelles et des associations. L'objectif de l'opération est de susciter une réflexion collective sur la meilleure façon d'entretenir, de restaurer et de mettre en valeur ce patrimoine commun. Cette opération permet de fédérer les différentes initiatives qui se mettent en place dans tous le pays. Le lancement officiel de l'opération « patrimoine rural » s'est effectué le 3 mars 1999 par une conférence de presse du ministre de l'agriculture et de la pêche dans le cadre du salon international de l'agriculture (SIA). L'opération « patrimoine rural » est maintenant dans sa phase de mise en oeuvre effective. Un comité de pilotage national a été constitué. Outre les ministères, il regroupe des représentants des élus, des organisations professionnelles du monde associatif. Des comités locaux, constitués à l'image du comité national, sont progressivement mis en place sous la responsabilité des correspondants locaux et régionaux qui ont été désignés dans chacune des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Une procédure de labellisation a été mise en place. La labellisation attribuée par les comités locaux est destinée à promouvoir des projets de sensibilisation au patrimoine rural, de sauvegarde et de valorisation de celui-ci notamment dans le cadre d'opérations de développement local. Elle se traduit par le droit d'utiliser le logo « patrimoine rural », signe de reconnaissance et vecteur médiatique. Fin 2000, cent cinquante opérations diversement réparties sur le territoire ont été labellisées. Des guides pratiques sont élaborés. En premier lieu, le Guide d'observation du patrimoine réalisé à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche, qui s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de leur territoire. Il a pour but d'aider les porteurs de projet à repérer, recenser et évaluer le patrimoine en vue d'actions futures soucieuses de développement local. Il a été labellisé par le conseil de l'Europe dans le cadre de la campagne « l'Europe un patrimoine commun » et servira de support à des ouvrages de même nature dans d'autres Etats membres. En second lieu, le Guide de valorisation du patrimoine réalisé par le ministère de l'agriculture et de la pêche a pour finalité d'apporter les

informations nécessaires, de caractères technique, administratif et financier sur les procédures à mettre en oeuvre pour mener des actions de préservation et de valorisation du patrimoine, notamment dans le cadre des projets de développement local. Cet ouvrage sera disponible dans le premier trimestre 2001. Par ailleurs, existe un projet de constitution sur le site du ministère de l'agriculture et de la pêche d'un site Internet sur le patrimoine rural, donnant des informations sur l'opération elle-même, sur les actions entreprises, et offrant un forum pour des partages d'expériences. La nouvelle politique européenne et nationale favorise la réalisation de projets répondant à ces préoccupations. Le règlement développement rural permet de financer des opérations de valorisation du patrimoine rural. La France, grâce à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, a mis l'accent sur cette dimension territoriale avec les pays. L'élément identifiant qu'est le patrimoine est un facteur déterminant de cette approche. La démarche multifonctionnelle retenue a conduit à inclure dans les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) des possibilités, pour la réhabilitation, l'entretien et la valorisation du patrimoine rural. Les mesures auxquelles il est possible de faire appel pour constituer la partie agri-environnementale d'un contrat type sont nombreuses à porter sur le patrimoine au sens large du terme, le volet économique présente également des mesures qui peuvent y avoir trait : certains départements proposent un ou plusieurs contrats types comprenant des actions susceptibles de s'appuyer sur le patrimoine pour créer de l'activité dans leur volet économique, relatif à l'emploi. Il peut donc être répondu à l'honorable parlementaire que, autour de la notion de patrimoine, des politiques de développement du territoire se mettent en place, permettant de générer de nouvelles activités économiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51827

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5697

**Réponse publiée le :** 5 mars 2001, page 1350